

## DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 29 avril 2025

Délibération  
n°37 -2025  
Point 4.3.2

## Point 4.3.2 de l'ordre du jour

**Tarif de la Summer School 2025 organisée par la Direction des relations internationales****EXPOSE DES MOTIFS :**

La Direction des relations internationales met en place une **Summer School de deux semaines sur la thématique de l'Europe : «European Identity: Past, Present and Future»**, qui se tiendra du 16 au 27 juin 2025. Ce programme court s'inscrit dans **le cadre d'une internationalisation dynamique de l'établissement** et poursuit un double objectif : **encourager un grand nombre d'étudiants et de personnels à découvrir l'Université de Strasbourg** sur une période limitée, **tout en renforçant les partenariats académiques formels**. Il s'agit de la seconde édition de ce programme.

La Summer school «European Identity: Past, Present and Future» explore l'Europe et ses multiples facettes. Elle est ouverte aux étudiants et personnels internationaux et nationaux. Durant deux semaines, les participants élargiront leur compréhension de l'Europe à travers un large éventail de cours disciplinaires, d'activités immersives et de sorties culturelles conçues pour insuffler une touche française distinctive à leur expérience européenne au cœur de l'Alsace, une région qui a joué un rôle important dans la construction européenne.

Modalités du programme

Public : étudiants internationaux

Langue : anglais

Format : présentiel

Dates : du 16 au 27 juin 2025

**Tarif : 1600€ par participant logement inclus** (enseignements académiques, logement, activités culturelles, restauration, transports)

**Désistement en cas de force majeure :**

- Pour raison de non délivrance du visa par les autorités compétentes et sous réserve de présentation d'un justificatif de rejet de la demande et que la demande initiale de visa ait été soumise à une date raisonnable (justificatif de soumission initiale de la demande à fournir à la Direction des relations internationales), remboursement partiel des frais d'inscription jusqu'au 31 mai 2025, avec retenue des frais administratifs qui s'élèvent à 300 euros. Au-delà de cette date, plus aucun remboursement ne sera possible.
- Pour raison médicale, sous réserve de présentation d'un certificat médical à la Direction des relations internationales, remboursement partiel des frais d'inscription jusqu'au 13 juin 2025, avec retenue des frais administratifs qui s'élèvent à 300 euros. Au-delà de cette date, plus aucun remboursement ne sera possible.

**Rapporteur : Frédérique BERROD, Présidente**

**Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le tarif de la Summer School 2025 organisée par la Direction des relations internationales.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	9
Ne participe pas au vote	1

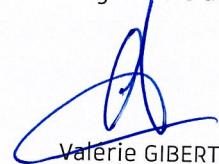
**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 30 avril 2025

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

